

Problématique académique :

➔ QUELLES MUTATIONS DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ?

Objectifs d'apprentissage

1. *Savoir distinguer les notions de travail, activité, statut d'emploi (salarié, non-salarié), chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.*
2. *Connaître les principaux descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches).*
3. *Comprendre les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien (division du travail horizontale et verticale, relation hiérarchique stricte) et post-taylorien (flexibilité, recomposition des tâches, management participatif) ; Comprendre les effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail.*
4. *Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail/hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois.*
5. *Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur*

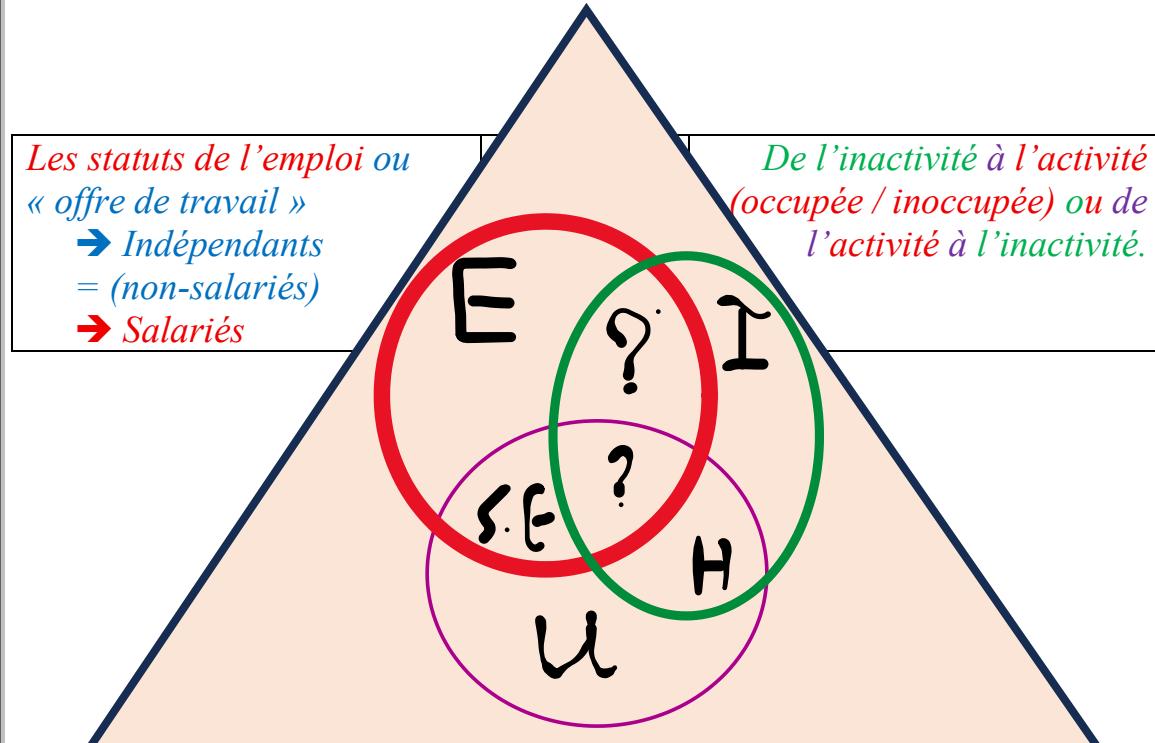
L'emploi comme modernité du travail et de l'activité des collectivités humaines

Dans un cadre social donné

(→ variable dans le temps et l'espace)

Emploi :

Activité rémunérée ayant pour contrepartie la création de biens ou services marchands ou non marchands



Travail :

**Production de biens et services
dont autoproduction**

(In)activité :

**Mobilisation de temps
'contraint' volontairement**

Travail (ou activité !!!) : A l'aide du texte ci-contre retrouver les sphères de l'emploi, de l'inactivité et du chômage. Justifiez le positionnement du sous-emploi et du halo du chômage. Où situez-vous les travailleurs clandestins ? les personnes souhaitant réduire leur temps de travail

Sous-emploi et halo du chômage : deux concepts permettant de mieux prendre en compte la réalité au regard de l'emploi

« **Sous-emploi** » = population active occupée au sens du BIT mais :

→ Majoritairement personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler davantage (temps partiel subi) et disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non.

→ Pour 10 % des cas personnes qui sont en situation de chômage technique ou partiel sur des postes le plus souvent à temps complet.

« **Halo autour du chômage** » = personnes inactives au sens du BIT. Leurs caractéristiques socio-démographiques diffèrent assez significativement de celles des chômeurs au sens du BIT (âge, diplômes...)

→ Le plus souvent, personnes disponibles pour un emploi mais n'en recherchent pas activement.

→ Quelquefois, elles attendent le résultat de démarches antérieures ;

→ d'autres recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles immédiatement, généralement parce qu'elles poursuivent des études ou suivent une formation, ou encore parce qu'elles gardent leurs enfants.

→ Enfin personnes qui souhaitent travailler, disponibles pour le faire mais qui déclarent ne plus rechercher d'emploi parce que la probabilité d'y parvenir leur paraît trop faible (« chômeurs découragés » ou vers la cessation anticipée d'activité).

■ Le cours

Plan

A. De l'emploi typique

1. *Emplois salariés et non-salariés structurent l'emploi...*
2. *... l'emploi en permanente restructuration dans le temps.*

B. ... à l'emploi atypique

1. *Le CDD, illustration de ce qui rend les frontières incertaines entre emploi, chômage et inactivité : une logique de flux*
2. *... où l'emploi atypique qui pèse de plus en plus...*
3. *... et qui répond davantage à des attentes du côté de la demande de travail*

A. De l'emploi typique

- 1) *Emplois salariés et non-salariés structurent l'emploi...*

➔ *Avoir un emploi : les 2 statuts de l'emploi*

➔ *L'emploi salarié et ses enjeux*

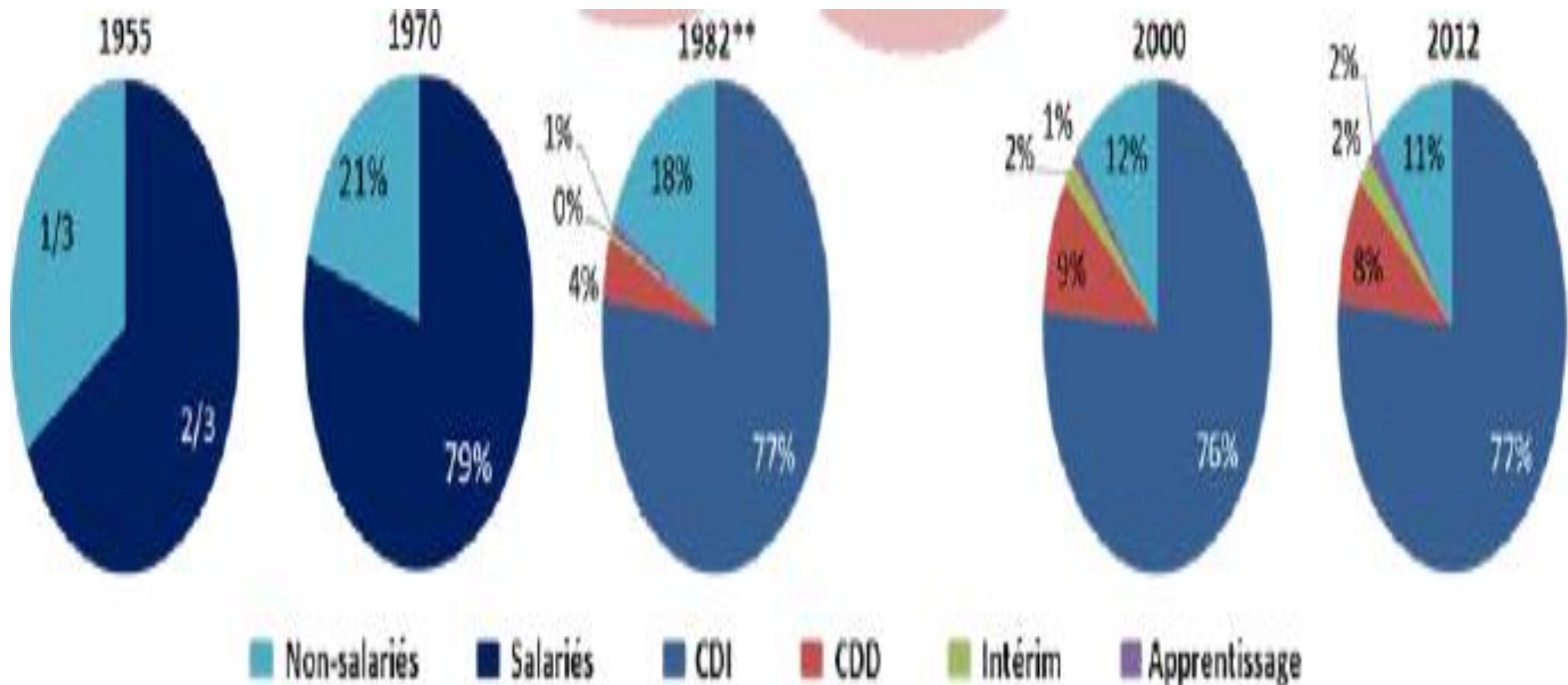
Pour le salarié...

- Contrat à durée indéterminé ? soit...
- Temps plein ? soit ...
- Protection garantie par la convention collective ? soit...

... Effets induits pour le salarié

- Revenu stable et continu
- Accès à des prêts bancaires plus facilement
- Protection sociale complète (assurance maladie, retraite, etc.)
- Droit à la formation professionnelle
- Possibilités d'évolution au sein de l'entreprise
- Tous les droits liés au contrat de travail, comme les congés payés, les absences pour maladie et les indemnités de licenciement en cas de rupture du contrat par l'employeur.

2) ... l'emploi en permanente restructuration dans le temps : les années 70, période charnière des nouvelles formes de l'emploi ?*



**1982 : premières données statistiques sur la structure du salariat

Source : Conseil d'orientation pour l'emploi - 2014

- ✓ Tendance structurelle ? = Mutations du travail et de l'emploi
- ✓ Faits (lesquels ? → cours Chapitres 1/2/3/4)
- ✓ Chiffres
- ✓ 70's
- ✓ Transition vers B

B. ... à l'emploi atypique

1) Le CDD, illustration de ce qui rend les frontières incertaines entre emploi chômage et inactivité...

Un **CDD** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié pour une durée déterminée. Ce type de contrat est souvent employé pour remplacer un salarié absent, gérer un accroissement temporaire d'activité, ou pour des emplois saisonniers. En général, la durée maximale légale d'un CDD, renouvellement inclus, est de 18 mois.

- ✓ comporte des mentions obligatoires telles que le motif du recours, la durée du contrat, la désignation du poste de travail et la rémunération. Cette rigueur permet d'encadrer l'utilisation du CDD et d'éviter les abus.
- ✓ La période d'essai dans un **CDD** est soumise à des règles spécifiques. Elle permet à l'employeur et au salarié de s'assurer que le travail convient à chacun. La durée de cette période varie en fonction de la durée totale du contrat. Par exemple, pour un CDD de six mois, la période d'essai ne peut excéder un mois.
- ✓ À la fin du **CDD**, le salarié perçoit une indemnité de précarité équivalente à 10 % de sa rémunération brute totale. Cette indemnité, également connue sous le terme d'indemnité de fin de contrat, compense la nature temporaire du CDD. De plus, le salarié a droit à une indemnité compensatrice de congés payés.

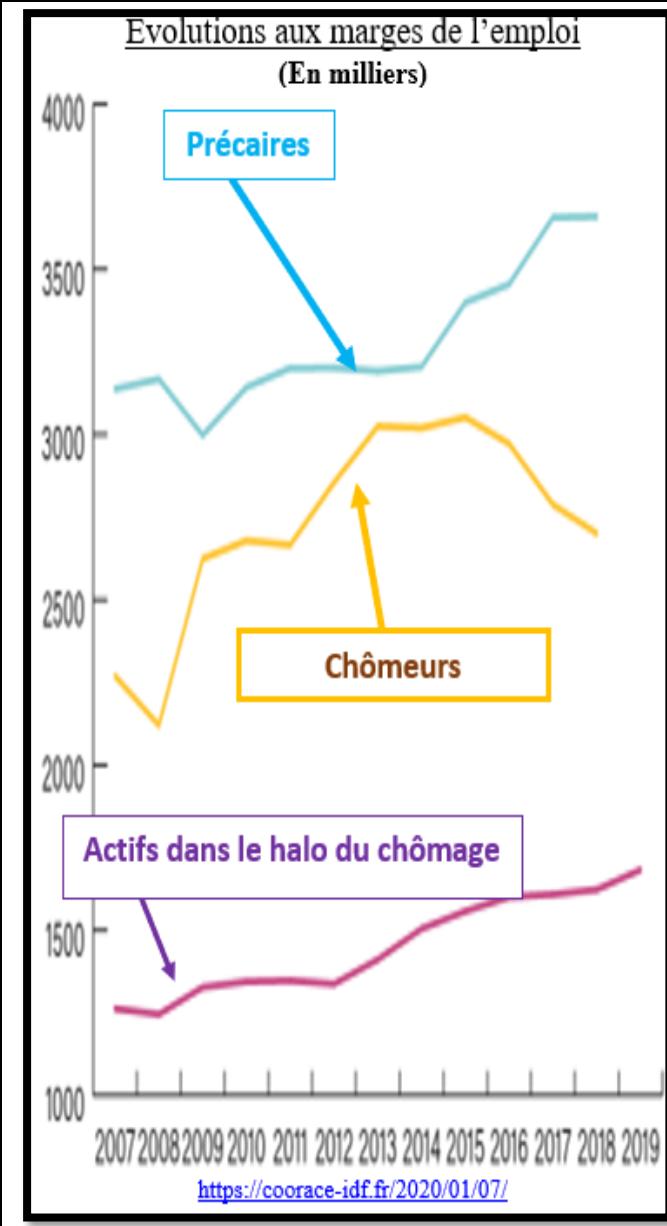
Des frontières incertaines entre emploi chômage et inactivité

➔ Une logique de flux / stocks ➔ enquête de l'INSEE

Soit un jeune qui sort du système scolaire et se confronte au « marché du travail »

2) ... un emploi atypique qui pèse de plus en plus pour plus de précarité ?

- Le graphique, Xerfi Canal 20 ans d'emploi précaire = <https://www.youtube.com/watch?v=jmCFc2Vxss8>
- EC2 ?



A première vue, la première tendance est une bonne nouvelle : en France, **le chômage baisse**. Son taux de 8,5% (hors Mayotte), est le plus bas depuis 2009. En volume, on compte ainsi 66 000 chômeurs de moins en ce mois de novembre par rapport au début de l'année[1].

[...] Mais ce serait sans compter le phénomène **d'augmentation du halo autour du chômage**. En effet, le calcul du chômage ne prend en compte que les personnes qui cherchent un emploi et qui se déclarent disponibles dans les deux semaines. Cette définition est celle de la catégorie A des inscrits chez Pôle Emploi. Il en existe 4 autres. De nombreuses situations ne correspondent pas à cette catégorie, voire à aucune des 5. **Toutes les personnes sans emploi qui n'y rentrent pas** composent alors ce que l'INSEE appelle le **halo autour du chômage**. Il a cru de 63 000 personnes cette année, qui rejoignent les 1,6 millions qui s'y trouvaient déjà[2]. Ce niveau est supérieur de près de 400 000 personnes à celui d'avant la crise. Autrement dit, la baisse du chômage est proportionnelle à la hausse du halo qui l'entoure. [...]

Autre tendance : **l'augmentation de la part des travailleurs précaires**, c'est-à-dire les emplois en **CDD, intérim ou apprentissage**. On compte 13,7% des emplois dans cette catégorie en 2019[4], contre 12 en 2008, 11 au début des années 2000, 8 en 1990, et 5 en 1985. [...]

Enfin, 11,7% des emplois sont occupés par des **indépendants**. Cette catégorie est très hétérogène, mais regroupe notamment tous les auto-entrepreneurs, depuis la création du statut en 2008. Elle est particulièrement sujette à la précarité, avec 20% des indépendants se trouvant en réalité dépendant d'un seul client ou intermédiaire, imposant des contraintes et rapprochant le travail effectué du salariat déguisé[6]. [...] Ce que l'on sait toutefois pour le moment est que le statut d'auto-entrepreneur semble aussi marqué par le sceau de la précarité : seul un auto-entrepreneur sur 3 est encore à son compte trois ans après son installation[8]. Les auto-entrepreneurs viennent souvent des fractions les moins favorisées de la population : 29% de chômeurs, 6% de précaires, 11% d'inactifs. **Au bout de trois ans, 90% des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au SMIC au titre de leur activité non salariée[9]**.

Finalement, si la part des travailleurs précaires n'est « que » de 13% dans les catégories de l'INSEE, la précarité est bien plus grande sur le marché du travail. Car la précarité peut s'entendre comme une « insécurité matérielle ou économique liée à la discontinuité et à la faiblesse des revenus, insécurité statutaire liée notamment aux lacunes de protection sociale et la dimension de stigmate et d'indignité sociale ». [...]

3) ... et qui répond davantage à des attentes du côté de la demande de travail.

En %

100

80

60

40

20

0

Employeurs déclarant que les critères suivants ont joué un rôle important dans leur choix de recruter en CDD plutôt qu'en CDI

69

56

56

65

45

Besoin limité dans le temps

Limiter les risques si ralentissement de l'activité

Habitude de recruter en CDD sur ce type de poste

Évaluer les compétences de la personne

Éviter la réglementation associée au CDI

Lecture : 69 % des établissements déclarent que le fait que le besoin était limité dans le temps est une raison importante ou très importante pour expliquer leur recrutement en CDD plutôt qu'en CDI sur le poste considéré.

Champ : ensemble des établissements d'au moins un salarié du secteur concurrentiel ayant nouvellement recruté en CDD de plus d'un mois entre septembre et novembre 2015 et en mesure de recruter en CDI sur le poste ; France entière.

Source : Dares, enquête Ofer 2016.

Thématisez ces « choix » selon ...

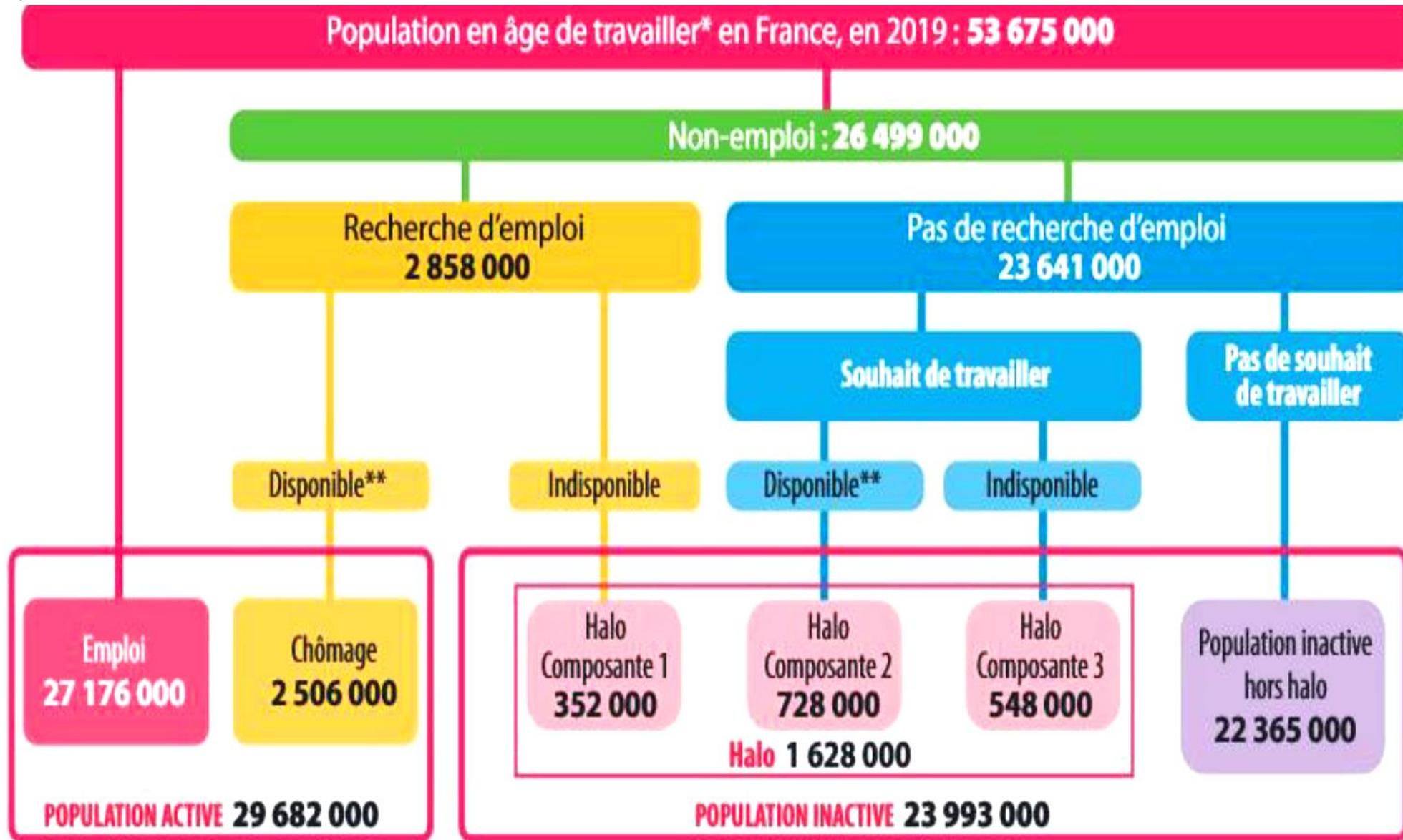
... la demande et/ou...

... les coûts directs ou indirects et/ou...

... l'appariement entre le poste et les qualifications

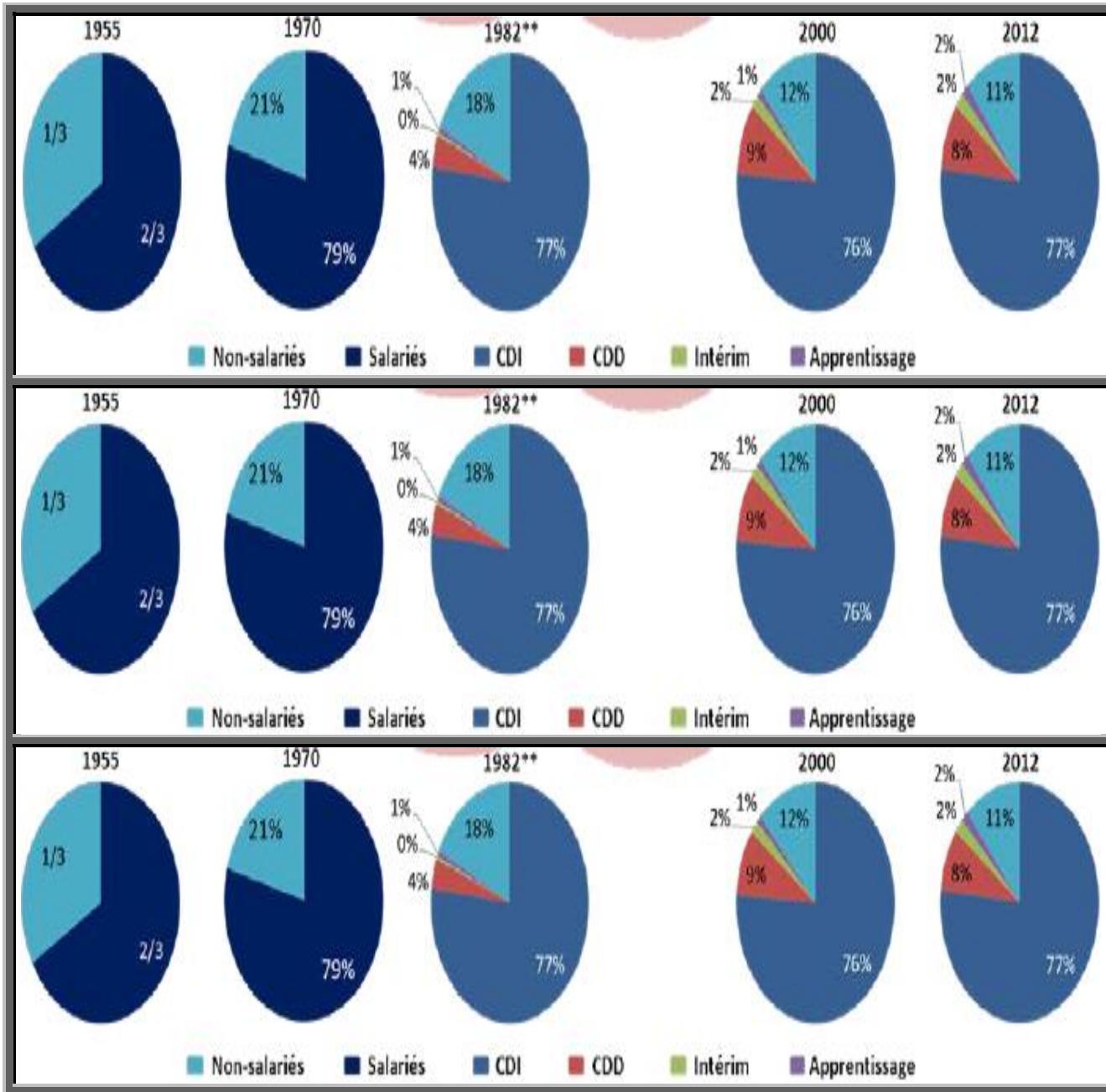
➤ Besoin limité dans le temps

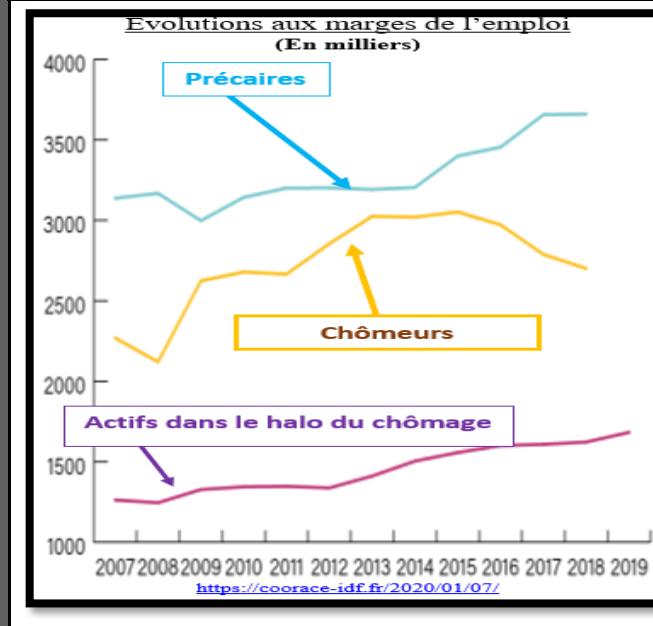
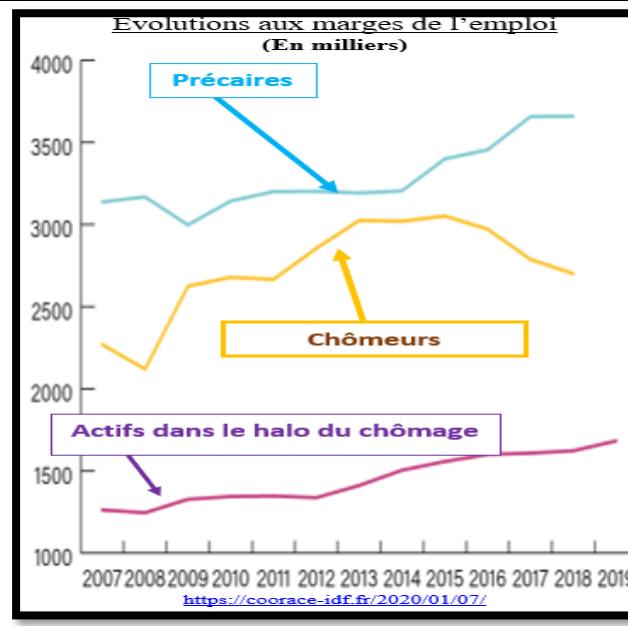
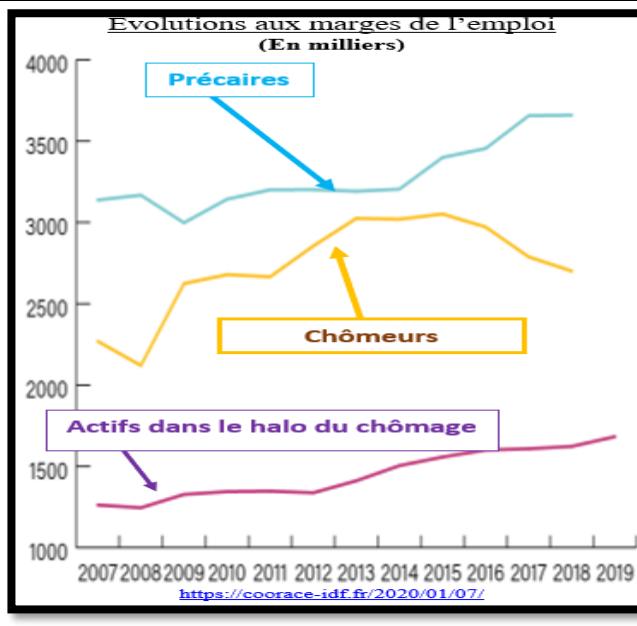
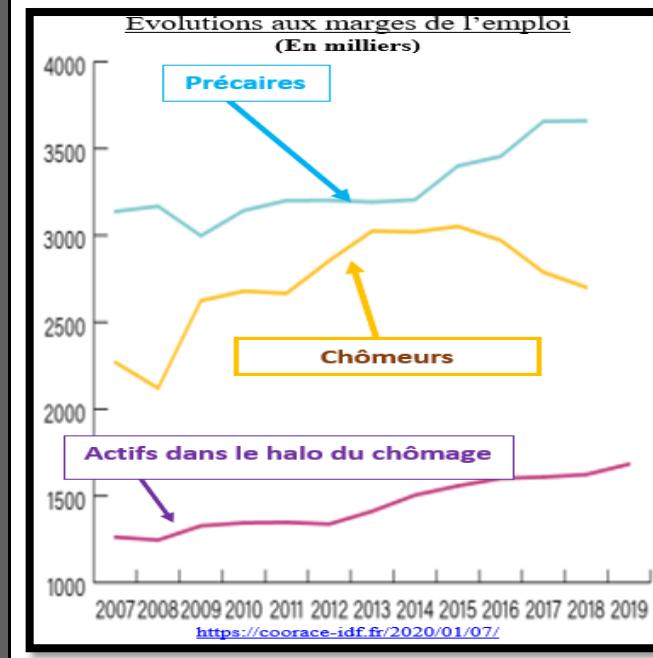
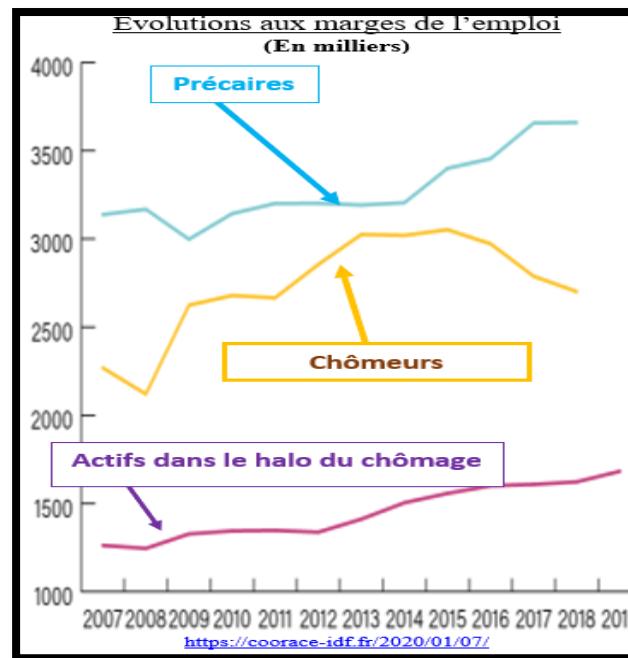
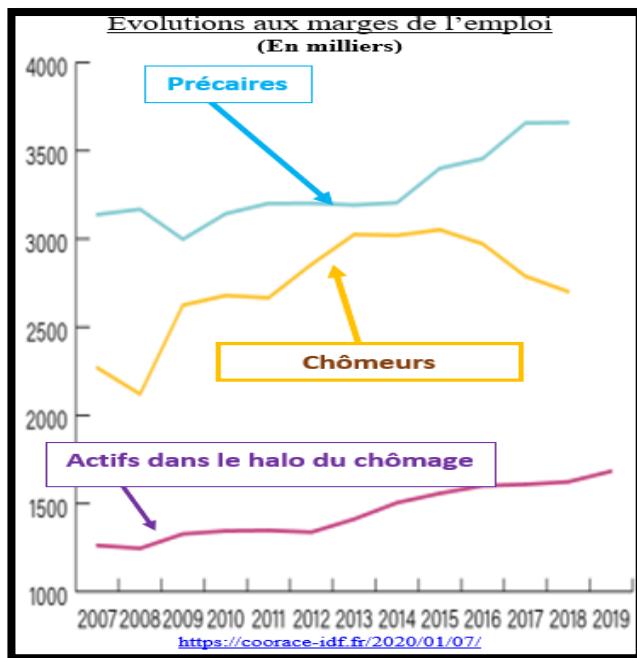
Etc...



* Population de 15 ans et plus. ** Disponible = peut occuper l'emploi dans les 15 jours.

Source : INSEE, Enquête emploi, 2019





A première vue, la première tendance est une bonne nouvelle : en France, **le chômage baisse**. Son taux de 8,5% (hors Mayotte), est le plus bas depuis 2009. En volume, on compte ainsi 66 000 chômeurs de moins en ce mois de Novembre par rapport au début de l'année[1]. On aurait officiellement passé la période difficile qu'avait ouvert la crise de 2008.

Mais ce serait sans compter le phénomène **d'augmentation du halo autour du chômage**. En effet, le calcul du chômage ne prend en compte que les personnes qui cherchent un emploi et qui se déclarent disponible dans les deux semaines. Cette définition est celle de la catégorie A des inscrits chez Pôle Emploi. Il en existe 4 autres. De nombreuses situations ne correspondent pas à cette catégorie, voire à aucune des 5. Toutes les personnes sans emploi qui n'y rentrent pas composent alors ce que l'INSEE appelle le halo autour du chômage. Il a cru de 63 000 personnes cette année, qui rejoignent les 1,6 millions qui s'y trouvaient déjà[2]. Ce niveau est supérieur de près de 400 000 personnes à celui d'avant la crise. Autrement dit, la baisse du chômage est proportionnelle à la hausse du halo qui l'entoure. En prenant toutes les catégories d'inscrits chez Pôle Emploi et le halo, on compte 12,5 millions de personnes en 2009. Sur celles-ci, seules 2,6 touchent des indemnités de Pôle Emploi[3].

Autre tendance : **l'augmentation de la part des travailleurs précaires**, c'est-à-dire les emplois en CDD, intérim ou apprentissage. On compte 13,7% des emplois dans cette catégorie en 2019[4], contre 12 en 2008, 11 au début des années 2000, 8 en 1990, et 5 en 1985. Une autre statistique est signifiante : en Ile de France, le nombre d'équivalent temps plein des intérimaires est passé de 95 000 en 2015 à 135 000 en 2018[5].

Enfin, 11,7% des emplois sont occupés par des **indépendants**. Cette catégorie est très hétérogène, mais regroupe notamment tous les auto-entrepreneurs, depuis la création du statut en 2008. Elle est particulièrement sujette à la précarité, avec 20% des indépendants se trouvant en réalité dépendant d'un seul client ou intermédiaire, imposant des contraintes et rapprochant le travail effectué du salariat déguisé[6]. C'est le cas de l'ensemble des travailleurs de l'économie de plateforme qui se développe depuis quelques années, avec en fer de lance des entreprises comme Uber ou Deliveroo. Toutes ces formes atypiques de travail indépendant ne sont pas encore bien encadrées par le droit, ni par les instituts statistiques[7]. Ce que l'on sait toutefois pour le moment est que le statut d'auto-entrepreneur semble aussi marqué par le sceau de la précarité : seul un auto-entrepreneur sur 3 est encore à son compte trois ans après son installation[8]. Les auto-entrepreneurs viennent souvent des fractions les moins favorisées de la population : 29% de chômeurs, 6% de précaires, 11% d'inactifs. **Au bout de trois ans, 90% des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au SMIC au titre de leur activité non salariée[9]**.

Finalement, si la part des travailleurs précaires n'est « que » de 13% dans les catégories de l'INSEE, la précarité est bien plus grande sur le marché du travail. Car la précarité peut s'entendre comme une « insécurité matérielle ou économique liée à la discontinuité et à la faiblesse des revenus, insécurité statutaire liée notamment aux lacunes de protection sociale et la dimension de stigmate et d'indignité sociale ». Les 3 catégories décrites plus haut, chômeurs, employés précaires, et autoentrepreneurs, sont largement composés de personnes pouvant rentrer dans cette définition. Le marché du travail en 2019 se compose donc d'un noyau d'emplois stables, et d'une marge de situations de précarité variées, composée de chômage et d'emplois instables. **Cette marge tend à augmenter**.

[1] Legrand, Baptiste. « Moins de chômage... mais plus de "halo autour du chômage" », Le Nouvel Obs, 14 août 2019.

<https://www.nouvelobs.com/economie/20190814.OBS17183/moins-de-chomage-mais-plus-de-halo-autour-du-chomage.html>.

[2] Besançon, Yves. « Le nombre de chômeurs: deux poids, deux mesures ». Club de Mediapart. Consulté le 12 décembre 2019.

<https://blogs.mediapart.fr/yves-besancon/blog/251213/le-nombre-de-chomeurs-deux-poids-deux-mesures>.

[3] Israel, Dan. « Ce que le gouvernement fait aux chômeurs ». Mediapart. Consulté le 12 décembre 2019. <https://www.mediapart.fr/journal/economie/281019/ce-que-le-gouvernement-fait-aux-chomeurs>.

[4] Observatoire des inégalités. « 3,7 millions de salariés précaires en France ». Consulté le 12 décembre 2019. <https://www.inegalites.fr/etat-precarite-emploi>.

[5] DIRECCTE Ile de France. « Chiffres clés 2019 de l'économie, du travail et de l'emploi en Ile-de-France », 3 juillet 2019.

<http://idr.direccte.gouv.fr/Nouveau-les-chiffres-cles-2019-de-l-economie-du-travail-et-de-l-emploi-en-Ile>.

[6] Babet, Damien. « Un travailleur indépendant sur cinq dépend économiquement d'une autre entité – Insee Première ». INSEE. Consulté le 12 décembre 2019. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3974828>.

[7] Gros, Julien. *Les statistiques de l'emploi face aux mutations du travail indépendant*. La Découverte, 2019. <https://www.cairn.info/les-mutations-du-travail-9782348037498-page-77.htm>.

[8] Richet D., Rousseau S. et Mariotte H. (2016), « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs », *Insee Première*, n° 1595.

[9] Domens, Jérôme et Justine Pignier. 2012. « Au bout de trois ans, 90 % des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée », *INSEE Première*, n° 1414.